



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La cheffe de cabinet

Paris, le 15 JUIN 2021

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les modalités d'évaluation de l'épreuve de philosophie pour la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a confié le soin de vous répondre et de vous assurer de toute la bienveillance avec laquelle nous accompagnerons les lycéens jusqu'au baccalauréat 2021.

Afin de répondre aux préoccupations exprimées par les élèves, les familles et les professeurs et tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique, plusieurs adaptations des épreuves ont été décidées. A titre exceptionnel pour cette année 2020-2021, les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique seront évaluées en contrôle continu. Les épreuves terminales du mois de juin sont maintenues. Les trois évaluations communes de première et de terminale de l'année 2020-2021 sont annulées et remplacées par les moyennes des bulletins scolaires. Les mesures décidées permettent ainsi aux élèves et aux professeurs de préparer sereinement les épreuves de juin et la poursuite dans l'enseignement supérieur.

Vous le savez, le Grand oral contribue à préparer l'entrée des lycéens dans l'enseignement supérieur, en les accompagnant dans la construction de leur projet d'orientation post-baccalauréat. En tant qu'aboutissement d'un parcours, cette épreuve évalue des compétences essentielles, en particulier la maîtrise d'une parole personnelle, structurée et argumentée, la capacité à déployer avec clarté et conviction une réflexion, à dialoguer et à débattre, à adopter une distance critique par rapport aux savoirs acquis et à son projet de formation.

.../...

Monsieur Nicolas FRANCK
Président de l'APPEP
24, rue Chanoinesse
75004 PARIS 04

Face à la diversité des états de préparation des élèves à l'épreuve du Grand oral, plusieurs aménagements sont mis en œuvre pour cette session. Chaque candidat présentera au jury un descriptif, visé par ses professeurs d'enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, avec les points du programme qui n'auront éventuellement pas pu être étudiés durant l'année scolaire. Lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de 5 minutes, chaque candidat pourra disposer des notes qu'il aura saisies lors de sa préparation de 20 minutes. Par ailleurs, et comme prévu habituellement, pendant la deuxième partie de l'épreuve, consistant en un entretien, le candidat pourra recourir à un support, comme un tableau, pour y illustrer ou expliciter ses propos (pour y poser une équation, y esquisser une carte, etc.).

S'agissant plus particulièrement de l'épreuve terminale de philosophie, et afin de couvrir le programme le plus largement possible, les candidats auront le choix entre quatre sujets au lieu de trois, un sujet de commentaire et analyse de texte et trois sujets de dissertation, au lieu de deux en temps normal.

De plus, lors de la publication des résultats, pour les candidats disposant d'une moyenne annuelle dans cet enseignement la note la plus élevée entre le contrôle continu et la note obtenue à l'épreuve sera retenue. Ainsi, aucun candidat ne sera lésé du fait des conditions de préparation à l'épreuve et l'implication de chacun sera considérée à sa juste mesure.

Soyez assuré que nous mesurons pleinement les circonstances particulières dans lesquelles les candidats au baccalauréat ont préparé leurs épreuves cette année en raison de la crise sanitaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Aline POULAIN